

**WALLONIE**  
**FONDS STRUCTURELS EUROPEENS**  
**PROGRAMME FEDER/FTJ « WALLONIE 2021-2027 »**  
**COMITE DE SUIVI**  
**LISTE DES MEMBRES/PARTICIPANTS**

1. Le Comité de suivi est composé de **membres** qui y siègent chacun avec une voix délibérative ou consultative dont l'énumération est la suivante :
  - a) Pour les instances européennes (voix consultative) :
    - un-e représentant-e de la Direction Générale de la Politique Régionale et Urbaine.
  - b) Pour les autorités responsables (voix délibérative) :
    - en ce qui concerne le Gouvernement wallon :
      - o un-e représentant-e de chaque Ministre du Gouvernement wallon ;
    - en ce qui concerne l'administration assurant le rôle d'Autorité de gestion :
      - o un-e représentant-e du Département de la coordination des programmes FEDER (Secrétariat général du SPW).
  - c) Pour les partenaires socio-économiques et/ou les organismes intermédiaires (voix délibérative) :
    - Membres communs aux programmes FSE+ « 2021-2027 WALLONIE BRUXELLES » et FEDER-FTJ « WALLONIE 2021-2027 » :
      - o un-e représentant-e du Conseil économique, social et environnemental wallon (CESE) qui concerte la position de ses organisations constitutives et des Pôles et/ou Commissions consultatives repris au point 2 du présent article ;
      - o un-e représentant-e de l'Institut pour l'Egalité des femmes et des hommes;
      - o un-e représentant-e d'Unia ;
    - Membres propres au programme FEDER/FTJ « WALLONIE 2021-2027 » :
      - o un-e représentant-e de Wallonie Développement ;
      - o un-e représentant-e du Conseils des recteurs (CRéF)
      - o un-e représentant-e de chaque entité infrarégionale wallonne (« Conseil de Développement de Wallonie Picarde », « Cœur du Hainaut », « Comité de développement stratégique - Charleroi Métropole », « GRE-Liège », « Réseaulux » et « AXUD » ) ;
      - o un-e représentant-e de l'Union des Villes et des Communes ;
      - o un-e représentant-e de Wal-TECH ;
      - o un.e représentant-e de Wallonie Entreprendre ;
    - Membres propres à la priorité relative au FTJ du programme FEDER/FTJ « WALLONIE 2021-2027 », associés pour les questions relatives au FTJ:

- un-e représentant-e de chaque Agence de développement territorial concernée: IDEA, IGRETEC et IDETA.
2. Outre les membres, peuvent être invités à participer, conformément à l'article 39 point 1 alinéa 3, aux travaux du Comité de suivi :
- Participants communs aux programmes FSE+ « 2021-2027 WALLONIE BRUXELLES » et FEDER-FTJ « WALLONIE 2021-2027 » :
    - un-e représentant-e du Conseil wallon de l'égalité entre hommes et femmes (CWEHF) du CESE Wallonie ;
    - un-e représentant-e du Conseil wallon de l'Economie sociale (CWES) du CESE Wallonie ;
    - un-e représentant-e de l'Union wallonne des entreprises ;
    - un-e représentant-e de l'Union des Classes moyennes ;
    - un-e représentant-e de l'Interrégionale wallonne de la FGTB ;
    - un-e représentant-e de la CSC ;
    - un-e représentant-e de la CGSLB (RW) ;
    - un-e représentant-e du Pôle environnement du CESE Wallonie ;
    - un-e représentant-e de la Commission Wallonne de la Personne Handicapée ;
    - un-e représentant-e de l'IWEPS ;
    - un-e représentant-e de l'AViQ ;
    - un-e représentant-e du FOREM ;
    - un-e représentant-e de l'Institut wallon de Formation en alternance des indépendants et des Petites et Moyennes Entreprises (IFAPME) ;
    - un-e représentant-e de l'Agence du Numérique ;
    - un-e représentant-e de la délégation générale Wallonie-Bruxelles auprès de l'Union européenne – Représentation permanente de la Belgique auprès de l'Union Européenne.
  - Participants propres au programme FEDER/FTJ « WALLONIE 2021-2027 » :
    - un-e représentant-e de l'association des Chambres de Commerce et d'Industrie de Wallonie ;
    - un-e représentant-e de l'Association des provinces wallonnes ;
    - un-e représentant-e du Pôle politique scientifique du CESE Wallonie ;
    - un-e représentant-e de l'Agence wallonne de l'Air et du Climat (AWAC) ; un-e représentant-e du Commissariat général au Tourisme ; un-e représentant-e d'Info jeunes.
  - Pour la coordination administrative :
    - des représentant.e.s du Département de la Coordination des Programmes FEDER (secrétariat du Comité de suivi) ;
    - un-e représentant-e de l'Autorité d'audit du Programme FEDER/FTJ « Wallonie 2021-2027 ».
  - Pour les aspects transversaux de l'environnement et l'aménagement du territoire :
    - un-e représentant-e du Service public de Wallonie Agriculture, Ressources naturelles et Environnement ;
    - un-e représentant-e Service public de Wallonie Territoire, Logement, Patrimoine et Energie.

- Pour les synergies avec le Programme FSE+ et les autres entités :
  - un.e représentant.e de l'Agence FSE ;
  - un.e représentant.e de chaque Ministre du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
  - un.e représentant.e du Ministre-Président du Gouvernement de la Communauté germanophone\_e Suivi.